



DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 AU LOT 1 DU MARCHE CONSTRUCTION ENTREPOT

Je soussigné Jean-Philippe BOONAERT, Maire de Laventie,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 22 Septembre 2020, m'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant l'attribution du marché travaux pour la construction d'un entrepôt, attribué le 23 Juin 2025 aux entreprises :

- Lot 1 (VRD) : DUCROCQ TP
- Lot 2 (Gros œuvre dallage) : PROVALIBAT
- Lot 3 (Charpente métallique) : STAPI CONSTRUCTION METALLIQUE
- Lot 4 (Couverture Bardage) : CRB CONCEPTION
- Lot 5 (Serrurerie) : MSCM
- Lot 7 (Electricité) : WEUGUE THIERRY ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter des prestations pour le Lot 1 ;

Considérant que l'avenant, dont le montant est inférieur à 5 % du montant initial du lot, n'entraîne pas l'obligation de saisine de la commission d'appel d'offres ;

DECIDE

<u>Article 1</u> :	Est autorisée la signature d'un avenant n°1 pour le lot 1 du marché « Construction d'un entrepôt ».
<u>Article 2</u> :	L'avenant n°1 concernant le lot 1 s'élève à un montant de 6 974,00 € H.T. soit 8 368,80 € T.T.C. Il représente une hausse de 4,84 % Le nouveau montant du lot 1 s'élève donc à 150 974,00 € H.T. soit 181 168,80 € T.T.C.
<u>Article 3</u> :	Les autres conditions d'exécution initialement fixées dans les pièces de marché demeurent inchangées.
<u>Article 4</u> :	La présente décision sera reprise au registre des délibérations du Conseil Municipal, fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BETHUNE.

**Fait en Mairie de Laventie,
Le 2 Février 2026,
Le Maire de Laventie,
Jean-Philippe BOONAERT,**

